



Septembre 2012

APK-INFO

Dans ce numéro

- 1 Résultats de la politique de placement
- 1 Assemblée des Délégués de Mai 2012
- 2 Composition du Conseil de fondation et de la direction
- 2 Asset / Liability Management / Stratégie de placement
- 3 Diminution du taux de conversion et des mesures d'accompagnement y relatives
- 4 Regroupement des différents comptes d'épargne et comptes supplémentaires
- 4 Affiliation de nouvelles entreprises

Placements: 1er semestre satisfaisant

Après un premier trimestre inespéré, les marchés affichent une tendance plutôt stable au cours du 2ème trimestre. Le SPI a rendu une partie de son bénéfice sur le change du premier trimestre.

Le mois de mai en particulier a enregistré à nouveau une fuite dans les obligations pour davantage de sécurité. Les obligations d'Etat à dix ans ont atteint en Suisse un rendement d'encre 0,6 %, en Allemagne de 1,5 % et aux USA de 1,6 %. La rémunération réelle dans beaucoup de durées différentes est négative.

Dans ce contexte, l'APK a enregistré au cours du 1er semestre 2012 une performance globale de 2,79 %. La sous-performance par rapport à l'indice de comparaison (Benchmark) est imputable à la sous-pondération des placements en actions par rapport à la valeur stratégique mais en particulier aussi aux durées plus courtes des obligations détenues par rapport au Benchmark.

Catégorie de placement	Performance en % 2012					Benchmark
	Tr. 1	Tr. 2	Tr.3	Tr.4	YTD	
Liquidités (UBS)	-0.02	0.03			0.00	0.02 Citigroup CHF 3M Eurod.
Obligations CHF Suisse	0.77	0.48			1.26	2.30 SBI AAA-BBB (TR)
Obligations ME	0.49	0.98			1.47	2.92 Citigroup WGBl
Actions Suisse	8.01	-1.80			6.06	5.42 Swiss Performance Index
Actions ME	8.38	-0.22			8.14	7.49 MSCI Composite
Private Equity	-1.85	1.76			-0.13	4.40 9 % p.a.
Hedge Funds	-0.85	1.90			1.13	2.46 HFRX Global Hedge Fund USD Index (Ref Ccy CHF)
Matières premières	6.49	-3.24			3.04	-2.56 DJ-UBS Commodity ER
Immeubles	1.18	1.18			2.37	2.77
Hypothèques	0.62	0.62			1.24	1.24 ZKB Hypothèque variable
Performance globale	2.87	-0.09			2.79	3.38

Taux de couverture de l'APK à fin juin 106 %

Grâce au résultat de la politique satisfaisante des placements à la fin du premier semestre, le taux de couverture est remonté à env. 106 %.

Assemblée des délégués de mai 2012

A l'occasion de l'assemblée des délégués du 3 mai 2012, les délégués APK ont pris connaissance du rapport et des comptes de l'exercice. L'assemblée a en même temps élu les représentants des assurés au Conseil de fondation. Tous les membres du Conseil qui représentent les employés ont été confirmés dans leurs fonctions et réélus pour un nouveau mandat de

quatre ans. L'occasion a été saisie pour présenter à l'assemblée la réduction imminente du taux de conversion ainsi que les mesures d'accompagnement y relatives (cf. information ci-dessous).

Composition du Conseil de fondation et de la direction

Les douze membres du Conseil de fondation se représentent pour un nouveau mandat et sont réélus par les organes compétents. Cette situation réjouissante aide l'APK à assurer une certaine continuité dans un environnement économique difficile de manière générale et à continuer à affronter ensemble les nouveaux défis qui s'annoncent. Nous remercions l'ensemble des membres du Conseil de fondation pour leur engagement et leur volonté de poursuivre ce mandat certes intéressant mais également exigeant en plus de leur activité professionnelle principale.

Pour la période de fonction 2012-2016, le Conseil de fondation se compose de la manière suivante :

Représentants des employeurs

Hans Zimmermann (président) / Ascom (Schweiz) AG
Oliver Aschwanden / Asetronics AG
Claudia Brudermann / Aastra Telecom Schweiz AG
Daniel Lack / Ascom (Schweiz) AG
Kurt Renggli / Ascom (Schweiz) AG
Martin Zwyssig / Ascom (Schweiz) AG

Représentants des employés

Hans Marti (Vice-président) / Asetronics AG
Walter Binz / Keymile AG
Daniel Bösch / Sitasys AG
Thomas Fürst / Adaxys Solutions AG
Roger Gross / Ascom (Schweiz) AG
Andreas Widrig / Trans Data Management AG

*Par la réélection des mêmes
Conseillers la continuité au
sein du Conseil de fondation
est garantie*

La direction va connaître un changement à la fin de l'été. Après 5 ans à la tête de la comptabilité, Roland Müller a décidé de relever un nouveau défi. Willy Guntern lui a succédé début août au poste de directeur des placements financiers et de la comptabilité.

Nous remercions Roland Müller pour son engagement et en profitons pour souhaiter à Willy Guntern beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Asset-/Liability Management – Répercussions sur la stratégie de placement

En vertu des dispositions de la LPP, toutes les institutions de prévoyance doivent fixer leur stratégie sur la base de leurs engagements individuels. Les modifications de la structure des assurés APK et en particulier le bas niveau des taux d'intérêt ont incité le Conseil de fondation à confier à PPCmetrics SA, Zurich, une étude dont le but est d'apprécier la capacité à prendre des risques et les conséquences qui en résultent pour la stratégie de placement.

Outre l'appréciation statique des engagements de prévoyance généralement appliquée par les caisses de pension suisses (taux d'intérêt technique de 3,5 %), on utilise aujourd'hui pour ce faire le taux de couverture économique. A cet effet, les engagements de prévoyance sont escomptés,

compte tenu d'une évolution dynamique, au taux d'intérêt en vigueur pour les emprunts d'état (actuellement de 1%).

Le taux de couverture de l'APK calculé selon la loi suisse et les dispositions suisses de présentation des comptes est de 104 % à fin 2011. La réflexion économique dans l'étude (tenant compte de l'évolution dynamique) porte à un taux de moins de 90 % et de conséquent montre une capacité restreinte à prendre des risques. De là la recommandation de réduire le budget risque lors de la détermination de la stratégie de placement.

Les placements effectués dans des catégories moins risquées portent à des rendements plus bas par rapport aux valeurs attendues. Après une évaluation détaillée des faits énoncés dans l'étude, le Conseil de fondation a rendu fin juin les décisions de principe suivantes:

- Mise en œuvre d'une stratégie de placement avec un budget risque légèrement inférieur aux chiffres actuels (diminution de la part d'actions).
- Pour tenir compte de la modification du niveau des taux d'intérêt, la réserve constituée en vue de la diminution du taux d'intérêt technique sera augmentée à la fin de l'année. La constitution de la réserve est déjà prévue dans le règlement des réserves. Les excédents de fortune éventuels doivent être affectés à cette réserve.
- Evaluation de l'ensemble du portefeuille immobilier. Les bénéfices éventuels seront affectés à la réserve constituée en vue de la réduction du taux d'intérêt technique.

Au cours du 2ème semestre 2012, l'APK adoptera la nouvelle stratégie de placement et se consacrera à sa mise en œuvre.

Réduction du taux de conversion et mesures d'accompagnement y relatives

L'augmentation continue de l'espérance de vie associée à la baisse hypothétique du rendement a incité le Conseil de fondation à réduire le taux de conversion pour fixer les rentes. Cette réduction s'élève de manière générale à 0,6 % à l'âge de la retraite correspondant. Elle est maintenant à 65 ans de 6,2 % contre 6,8 % auparavant.

La diminution des prestations qui en résulte est considérablement atténuée par les mesures d'accompagnement suivantes:

- Un règlement transitoire très avantageux au niveau du taux de conversion est applicable pour les assurés actifs nés entre 1948 et 1952.
- L'APK verse aux assurés actifs nés entre 1953 et 1971 un montant facultatif qui dépend de leur âge et qui compense en partie la réduction des prestations. Ce montant est crédité sur leur compte d'épargne sous la forme d'une contribution supplémentaire pendant cinq ans.
- Un plan de prévoyance avec des bonifications de vieillesse de 10 % plus importantes est proposé aux employeurs affiliés.

En principe, la réduction du taux de conversion entraîne pour les personnes plus jeunes une diminution des prestations de prévoyance de 10 %.

*Stratégie de placement en
cours de révision*

*Grâce aux réserves
constituées les conséquences
de la réduction du taux de
conversion peuvent être
atténuées*

Avec l'augmentation des contributions (nouveau plan de prévoyance à approuver par l'employeur) ainsi que les mesures d'accompagnement financées par l'APK la réduction peut être atténuée. Grâce à la réserve de 17 millions de francs constituée à titre préventif, ceci est possible.

Le fait que les cas d'invalidité soient nettement moins nombreux est réjouissant. L'APK va par conséquent réduire au 1er janvier 2012 la cotisation risque de 3,5 à 3,0 % du salaire assuré.

Important: les bénéficiaires actuels d'une rente ne sont pas concernés par la réduction du taux de conversion. Le montant de leur rente ne change pas.

L'APK informera les assurés actifs des détails et des conséquences de la réduction du taux de conversion au cours de la deuxième moitié d'octobre.

La réduction du taux de conversion concerne les assurés actifs seulement

Regroupement des différents comptes d'épargne ou comptes supplémentaires

L'APK gère plusieurs comptes supplémentaires pour de nombreux assurés. Ces comptes ont été constitués dans le cadre de l'ancien plan de prévoyance sur la base de la primauté des prestations avec des prestations de libre passage excédentaires et une répartition des bénéfices.

Pour des raisons administratives, l'APK va regrouper au 1er janvier 2013 ces avoirs qui seront transférés sur le compte d'épargne normal.

Les assurés avaient jusqu'à maintenant le choix, lors de leur départ à la retraite, entre le versement des prestations sous forme d'allocation en capital sur les comptes supplémentaires et le versement d'une rente. Les deux solutions s'offrent toujours à eux. Le versement en capital doit toutefois être annoncé par écrit au moins six mois avant l'âge de la retraite.

Affiliation de nouvelles entreprises

Suite à la vente de la part d'Ascom de sa division „Security Communication les nouveaux propriétaires ont fondé des sociétés indépendantes qui, entretemps ont conclu des contrats d'affiliation avec l'APK. Ce sont notamment:

- RGM Facility Management AG (auparavant ressort « Ascom Facility Management »)
- Trans Data Management AG (auparavant ressort « Ascom Infrastructure Operators »)
- Sitasys AG (auparavant ressort « Ascom Civil Security »)